

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

Les discussions à la Chambre. — L'impôt sur le revenu. — La loi de réunion. — La paix religieuse

La Chambre vit d'interpellations et de questions. C'est d'abord la mévente des vins qui amènent les députés du Midi Languedocien à s'accuser de toutes sortes de méfaits à l'occasion de certaines grâces accordées aux fraudeurs. Et dès lors, le Palais-Bourbon s'emplit de déclamations furibondes contre les corruptus. Mais pendant ce temps les causes profondes du mécontentement des populations vinicoles sont oubliées. Mieux vaudrait étudier sérieusement la situation et dire nettement la vérité aux agriculteurs.

Puis c'est la question du retard des trains qui amène le ministre des travaux publics à proclamer en longues phrases l'incurie de certaines compagnies de chemins de fer. En fait, le but de M. Barthou est de peser sur le Sénat par un vote nouveau de la Chambre qui entraîne le rachat de l'Ouest à brève échéance.

Dans le pays, c'est le projet d'impôt sur le revenu présenté par M. Caillaux qui préoccupe les esprits. Les conservateurs tournent et retournent les dispositions conseillées par le ministre pour atteindre les grosses fortunes et ils entament une campagne méthodique et tenace pour ruiner la loi avant la discussion. Et il faut bien dire que les partisans du projet semblent moins tenaces et comptent beaucoup trop sur le bloc radical des Chambres.

Au Sénat l'entente s'est faite entre le gouvernement et la majorité sur la loi de réunion et elle s'est faite surtout au détriment des socialistes qui tenaient beaucoup à la liberté des réunions « à toute heure » ; ces mots ont été supprimés du projet qui a été voté dès lors sans difficulté.

De telle sorte qu'il apparait nettement que cette loi est une concession nouvelle à l'Eglise dont ne profiteront même pas les républicains. Que dira la Chambre en présence d'un texte aussi rétréci ?

La paix religieuse continue de donner ses résultats les meilleurs : églises ouvertes aux fidèles sans que le moindre tumulte s'y fasse et prêtres libres d'y exercer les fonctions cultuelles en toute indépendance.

Pendant ce temps les contrats dorment dans les cartons des évêchés et des mairies. On dit que le pape s'en tient à la lettre de l'épiscopat et ne veut de concessions ni sur l'unicité, ni sur l'engagement personnel des prêtres à faire des réparations aux édifices, ni sur la désignation personnelle du curé. Et il accepterait, encore moins dit-on, la clause d'après laquelle un ancien congréganiste ou bien un prêtre étranger ne pourrait être intronisé dans une cure de France.

Attendons avec patience le résultat des réflexions pontificales.

A L'ÉTRANGER

Les élections en Russie

La Douma est élue ou du moins on connaît 420 résultats sur 520 de l'élection au 3^e degré. Or, le pourcentage qui ne peut plus être sensiblement modifié, est le suivant :

- 60 0/0 pour les partis de gauche ;
- 30 0/0 pour les partis de droite ;
- et 10 0/0 pour une catégorie de députés nationalistes qui peuvent aller soit à droite, soit à gauche.

Dans les gauches, il semble que ce sera le parti des cadets ou constitutionnels-démocrates qui aura la plus grande influence, et cela parce qu'il est homogène. Mais en fait, il arrive moins nombreux qu'à l'ancienne assemblée.

LE FURETEUR.

LA NOUVELLE DOUMA

Les élections générales en Russie ont confirmé les premières prévisions basées sur le résultat du scrutin de Moscou.

Sans être aussi avancée que la première Douma, la seconde assemblée parlementaire russe sera animée d'un large souffle démocratique, et l'opinion socialiste y occupera une place importante.

La droite monarchiste et les modérés qui, aux yeux de M. Stolypine, devaient constituer le parti gouvernemental, ne figurent qu'à l'état de minorité impuissante : c'est à peine s'ils atteignent, dans le pourcentage des partis, la proportion de 30 0/0.

Sans doute les constitutionnels-démocrates, c'est-à-dire les K. D. dont l'influence fut dominante sur la première Douma ont vu cette fois leur effectif réduit de moitié.

Mais les sièges perdus par eux n'ont pas été gagnés par les partis gouvernementaux ; c'est l'extrême-gauche qui en a profité, et ce résultat est dû à la nouvelle tactique adoptée par les partis socialistes qui avaient recommandé l'abstention à leurs partisans lors des précédentes élections et qui, cette fois, ont déployé dans la lutte électorale la même ardeur que les autres partis.

Quoi qu'il en soit, les constitutionnels-démocrates constituent encore le groupement le plus compact, le plus homogène de la nouvelle Douma ; et cet avantage est pour eux d'autant plus précieux que les partis de gauche sont divisés en un assez grand nombre de petites chapelles rivales qui éprouveront sans doute quelque peine à se mettre d'accord.

En outre les K. D. ont jusqu'à ce jour lié partie avec les représentants des nationalités non-russes qui aspirent à l'autonomie et dont ils ont promis d'appuyer les revendications.

Or ces derniers disposent d'un cinquantaine de voix : et c'est là un appoint non négligeable pour la constitution d'une majorité.

Un fait est donc dès maintenant acquis, c'est que le gouvernement ne pourra dégager dans la Chambre une majorité qu'à la condition de s'entendre avec les constitutionnels-démocrates.

A quelles conditions s'établira cet accord ? Sur quelles bases se fera cette entente ?

C'est là le problème politique qui domine la situation parlementaire en Russie.

De la solution qui y sera donnée va dépendre le sort de la Douma auquel se rattachent si étroitement les destinées de la Russie.

On prétend que les démocrates-constitutionnels seraient assez disposés à s'aboucher avec le gouvernement et qu'au besoin ils consentiraient à sacrifier quelques points de leur programme pour rentrer en grâce auprès de M. Stolypine.

En tout cas, si l'on s'en rapporte aux déclarations de l'un de leurs chefs, M. Millionkow, ils seraient fermement résolus, malgré les persécutions et les tracasseries dont ils ont été l'objet depuis le fameux manifeste de Viborg, à se maintenir sur un terrain strictement constitutionnel.

Quant au gouvernement, il ferait preuve, semble-t-il, d'une grave imprudence en négligeant l'occasion qui s'offre à lui de faire un loyal essai du régime constitutionnel.

Il ne peut pas méconnaître, en effet, la puissance de l'opinion publique qui réclame des réformes profondes dans l'organisation administrative et sociale de la Russie.

Si tous les partis sont divisés entre eux, ils sont, à l'exception de la droite, au moins d'accord sur un point, c'est que l'ancien ordre de choses doit faire place à un régime nouveau.

La Russie est lasse et excédée de l'arbitraire qu'elle subit depuis si longtemps et dont la consolait autrefois le prestige d'invincibilité qui s'attachait à l'empire.

Chambre des Députés

Séance du 28 février 1907

PRÉSIDENCE DE M. RABIER

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre vote divers projets d'intérêts locaux, et adopte deux projets de résolution de M. Bourrat tendant à l'abaissement du tarif des douanes en faveur des vins français en Angleterre et à l'abaissement des tarifs de transport sur les vins, céréales et farines.

M. Henry Cochon pose une question à M. le président du Conseil sur la sécurité dans les campagnes et dans les villes. Il parle de la terreur répandue parmi les populations par les bandes d'apaches, d'assassins qui opèrent régulièrement sans que la police puisse les pincer.

M. Cochon demande l'organisation d'une police locale et régionale assez forte pour exercer une répression.

M. Georges Berry parle de la sécurité dans les rues de Paris ; M. Monservin parle des apaches de Rodez.

M. Clemenceau répond aux divers interpellateurs. Il expose le projet de gouvernement relatif à la réorganisation de la police, car il y a longtemps que le gouvernement a reconnu la nécessité de procéder à cette réorganisation.

M. Clemenceau indique les principaux points de ce projet pour l'exécution duquel il demandera à la Chambre des crédits.

La discussion est close ; l'ordre du jour pur et simple est voté à l'unanimité. La Chambre discute ensuite l'élection de la Réunion.

M. Carnaud combat l'élection de M. Gasparin ; mais après discussion la Chambre par 304 voix contre 143 valide l'élection.

Et la séance est levée.

Séance du 1^{er} mars 1907.

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Maujan demande le renvoi dans leurs foyers des réservistes du Mans, où sévissent des épidémies. M. Chéron promet de prendre bonne note de cette demande.

La Chambre discute ensuite les interpellations sur le repos hebdomadaire.

M. Georges Berry combat le repos collectif du dimanche et il réclame l'amnistie pour les commerçants condamnés pour infraction à cette loi.

M. Laffère interrompt sur les décisions divergentes des préfets.

M. Beauregard pose une question au ministre de l'intérieur sur l'incident de Montpellier où M. Leroy-Beaulieu a été blessé d'un coup de revolver.

Et la séance est levée.

EN RUSSIE

La santé de M. Reymond

Le bruit qui avait couru de la mort de l'ingénieur français M. Reymond, est inexact ; on apprend de la meilleure source que l'état de M. Reymond s'est amélioré sensiblement.

L'attentat avorté de Tsarkoïe-Selo

On confirme avec de nouveaux détails, la nouvelle de la découverte hier soir d'une bombe sur la voie ferrée privée de Tsarkoïe-Selo et que cette bombe constituait un engin des plus dangereux, d'une force suffisante pour détruire complètement le train

dans lequel se trouvait le grand-duc Nicolas.

L'engin était de forme cylindrique d'une longueur de huit pouces trois quarts et épais de cinq pouces un quart. Ainsi qu'on l'a dit, elle contenait trois livres de dynamite et de plus vingt-huit capsules de fulminate.

Le train portant le grand-duc Nicolas a été dirigé sur une autre ligne, le grand-duc est rentré à Tsarkoïe-Selo le soir même.

L'individu qui a posé la bombe est un jeune homme à l'air intelligent, il portait un uniforme de 1^{er} bataillon des chemins de fer qui accompagnait ordinairement le train. Il résista énergiquement à M. Mikulowsky, conducteur en chef du train, auquel il arracha son revolver et s'étant dégage, il prit la fuite.

On suppose que le criminel appartient au personnel de la ligne. De hauts personnages qui devaient se rendre à Tsarkoïe-Selo ont ajourné leur départ.

Suivant des renseignements officiels le criminel pénétra dans la gare de Tsarkoïe-Selo à l'aide d'une fausse clé, posa la bombe sur les rails avant le départ du grand-duc Nicolas.

Les élections

La ville de Lodz a élu à la Douma le candidat du comité national polonais. En tout, la Pologne a élu 34 Polonais ; les anciennes provinces polonaises de Lithuanie, de Volhynie et de Podolie ont élu 12 Polonais ; de sorte qu'à la prochaine Douma il y aura un total de 46 Polonais.

Le Ministère est viable

Le Cri de Paris l'avait annoncé dans une interview publiée sous ce titre : « Le ministère est-il viable ? » et qui, nous pouvons bien le dire maintenant, était une conversation avec M. Briand.

— Si Clemenceau domine ses nerfs, disait notre interlocuteur, s'il n'écoute pas ce que ses ennemis et les nôtres viennent lui dire à l'oreille...

M. Clemenceau a dominé ses nerfs et le Ministère a obtenu une majorité formidable.

Le ministre de l'instruction publique nous avait dit, en outre, en parlant de l'incertitude de la situation : — Nous pouvons en avoir pour trois jours ou pour trois ans.

C'est la seconde alternative qui a le plus de chance de se réaliser.

Il reste à retenir de cette journée mémorable, l'agitation singulière qui l'a précédée. A toute heure du jour, un mot venu on ne sait d'où était apporté dans les couloirs de la Chambre et aussitôt on entrait en effervescence, et le « parti républicain », comme disent ces messieurs, accueillait les informations les plus saugrenues.

Le ministre de l'instruction publique nous avait dit, en outre, en parlant de l'incertitude de la situation : — Nous pouvons en avoir pour trois jours ou pour trois ans.

C'est la seconde alternative qui a le plus de chance de se réaliser.

Il reste à retenir de cette journée mémorable, l'agitation singulière qui l'a précédée. A toute heure du jour, un mot venu on ne sait d'où était apporté dans les couloirs de la Chambre et aussitôt on entrait en effervescence, et le « parti républicain », comme disent ces messieurs, accueillait les informations les plus saugrenues.

Le ministre de l'instruction publique nous avait dit, en outre, en parlant de l'incertitude de la situation : — Nous pouvons en avoir pour trois jours ou pour trois ans.

C'est la seconde alternative qui a le plus de chance de se réaliser.

Il reste à retenir de cette journée mémorable, l'agitation singulière qui l'a précédée. A toute heure du jour, un mot venu on ne sait d'où était apporté dans les couloirs de la Chambre et aussitôt on entrait en effervescence, et le « parti républicain », comme disent ces messieurs, accueillait les informations les plus saugrenues.

Le ministre de l'instruction publique nous avait dit, en outre, en parlant de l'incertitude de la situation : — Nous pouvons en avoir pour trois jours ou pour trois ans.

C'est la seconde alternative qui a le plus de chance de se réaliser.

Il reste à retenir de cette journée mémorable, l'agitation singulière qui l'a précédée. A toute heure du jour, un mot venu on ne sait d'où était apporté dans les couloirs de la Chambre et aussitôt on entrait en effervescence, et le « parti républicain », comme disent ces messieurs, accueillait les informations les plus saugrenues.

Le ministre de l'instruction publique nous avait dit, en outre, en parlant de l'incertitude de la situation : — Nous pouvons en avoir pour trois jours ou pour trois ans.

C'est la seconde alternative qui a le plus de chance de se réaliser.

Il reste à retenir de cette journée mémorable, l'agitation singulière qui l'a précédée. A toute heure du jour, un mot venu on ne sait d'où était apporté dans les couloirs de la Chambre et aussitôt on entrait en effervescence, et le « parti républicain », comme disent ces messieurs, accueillait les informations les plus saugrenues.

INFORMATIONS

L'impôt sur le revenu

La commission de législation fiscale a terminé l'examen de la cédule des bénéfices agricoles ; elle a supprimé l'article 42 qui, en ce qui concerne le mélayage, imposait le propriétaire et l'exploitant par un rôle collectif et les déclarait solidairement débiteurs de l'impôt ; elle a remplacé cet article par une disposition indiquant que, dans le cas de mélayage, le propriétaire serait imposé à la cédule des revenus de la propriété non bâtie pour la portion de fruit correspondant à la rente du sol et pour le reste, si le contrat lui attribue une part de produit supérieure à la moitié, à la cédule des bénéfices agricoles.

La commission a ensuite abordé la cédule des revenus commerciaux et industriels dont elle a commencé la discussion générale.

Les Associations de fonctionnaires

Dans leur réunion de ce matin, les ministres se sont bornés à arrêter les principes généraux du projet réglant le statut des fonctionnaires. L'idée directrice de ce projet consiste à attribuer aux fonctionnaires, dans des conditions à déterminer, le droit de s'associer en vue de la défense de leurs intérêts. Toutefois, le droit de grève est formellement dénié aux fonctionnaires.

Le Conseil a chargé quatre de ses membres : MM. Guyot-Dessaigne, Briand, Barthou et Caillaux, de procéder à une révision de certains des articles du projet. C'est le résultat de ce travail de révision qui sera soumis mardi au Conseil.

Autour de la séparation

A la suite d'une entente intervenue entre le gouvernement de la République et le Cabinet de Vienne, l'ambassade d'Autriche-Hongrie, agissant au nom du saint siège, a pris possession jeudi, à une heure et demie de l'après-midi, des archives de l'ancienne nonciature à Paris.

Il a été procédé à cette opération en présence de deux délégués désignés à cet effet, M. le comte Mêmes, conseiller d'ambassade d'Autriche-Hongrie, et M. Gavarvy, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des affaires étrangères. M. Beauregard, indiqué par l'ambassade d'Autriche-Hongrie comme chargé de ce mandat par le saint siège, a pris la charge de l'immeuble autrefois occupé par la nonciature.

L'Association de la Presse française

Une décision du Comité

Dans son assemblée générale annuelle, le comité général des Associations de la presse française a voté la résolution suivante : « Pour éviter toute confusion avec un groupement récent qui a pris le titre d'Association générale des publicistes français, le comité général des Associations de la presse française, comprenant le Syndicat de la presse parisienne, l'Association syndicale professionnelle des journalistes républicains français, l'Association des journalistes parisiens, l'Association et Syndicat de la presse républicaine départementale, l'Association de la presse monarchique et catholique des départements, l'Association de la presse départementale plébiscitaire, rappelle qu'il a seul qualité pour représenter l'ensemble de la presse française dans ses rapports avec les pouvoirs publics, les grandes administrations et la presse étrangère. »

Le comité général a ensuite constitué son bureau comme suit pour l'année 1907 : Président, M. Jean Dupuy ; vice-présidents, MM. A. Ranc, Alfred Mézière, Gustave Dubar, de Godleski, Merrou et de Nalèche ; secrétaire général, M. Ferdinand Réal ; trésorier, M. Robert Charlie ; secrétaires, MM. Mario Sermet, Ernest Baudouin, Paul Boutros, Maurice Schwob.

Le vote des femmes

Le groupe des Droits de la femme a décidé d'adhérer à un groupement qui organisera des conférences périodiques sous le nom de « Conférences Maria Deraisme ». Le groupe doit étudier dans sa prochaine séance, une proposition concernant le vote politique des femmes.

A l'unanimité le groupe a décidé de saisir la Chambre des deux vœux communiqués par le Conseil national des femmes ; l'un de ces vœux relatif à l'éligibilité au conseil des prud'hommes ; l'autre tend à donner une représentation plus étendue aux femmes dans le conseil supérieur du travail.

M. Bénazet a été chargé de transformer ces vœux en proposition de loi.

La lutte contre le cancer

L'organe officiel de l'académie de médecine hongroise publie un mémoire sensationnel au sujet d'un nouveau traitement du cancer. Le docteur Frantz Hauer, un chirurgien, traitait des malades du cancer, et tous les remèdes hémostatiques qu'il avait employés n'avaient produit aucun bon résultat. Aussi le docteur décida-t-il d'essayer des injections sous-cutanées, de gélatine, préconisées par un journal médical. Le premier effet fut de déterminer une forte fièvre, telle que le docteur Hauer craignit des complications sérieuses. Peu de temps après cependant la fièvre disparut, et l'hémorragie s'arrêta.

Encouragé par ce résultat, le médecin continua les injections et bientôt il se rendit compte que ses malades allaient sensiblement mieux. Les plaies prirent un aspect plus net ; les douleurs diminuèrent ou disparurent tout à fait, et le poids des malades augmenta d'une façon étonnante. Dans un cas de cancer, la tumeur guérit complètement. Dans sept autres, la guérison fut presque complète. Il ne subsista que des traces sans importance. Enfin, dans cinq cas sur quarante, les injections ne produisirent aucun effet appréciable.

L'expérience continue. De l'avis des autorités médicales, il paraît probable que les recherches pour la guérison du cancer vont prendre de ce fait une tournure tout à fait inattendue.

Petites Nouvelles

Une compagnie hambourgeoise de navigation a commandé à une maison de Belfast un navire, dont les dimensions dépasseront celles des plus grands transatlantiques.

— Le gouvernement américain a commandé à l'aéronaute Stevens un ballon capable de supporter un poids de mille kilos. Le gouvernement utilisera ce ballon pour procéder à des expériences dans l'emploi de bombes et de matières explosibles.

— Le grand conseil du canton de Berne vient de décider que l'indemnité de ses membres sera portée de 7 francs à 10 francs par jour.

— La cour d'assises de la Seine a condamné jeudi à la peine de mort le nommé Amiot (Georges-Frédéric) qui à Paris, le 8 septembre dernier, assassinna pour la voler une dame Lucas âgée de 60 ans.

— Le roi d'Angleterre quittera Londres lundi pour se rendre à Biarritz où il séjournera un mois environ.

MOTS DE LA FIN

Un homme étant mort subitement, il fallut prévenir sa femme. La mission était délicate et demandait beaucoup de tact. Quelqu'un dit :

— Fiez-vous à moi, je vous promets de m'y prendre bien.

Arrivé à la maison du défunt, le porteur de la triste nouvelle aperçut à la fenêtre, prenant tranquillement l'air, celle qu'il devait prévenir. Il l'interpella immédiatement.

— Eh ! bonjour, Mme Vve Tolle.

— Comment, veuve ? Je ne suis pas veuve. Alors, l'autre, d'un air finaud :

— Combien voulez-vous parier que si ?

CHRONIQUE LOCALE

La classe de 1903

Le général Picquart vient de prendre l'arrêté suivant, relatif à l'envoi en congé comme soutiens de famille d'un certain nombre d'hommes de troupes de la classe 1903.

Aux termes de l'article 66 de la loi de finances du 30 janvier 1907, il est prescrit que, à partir du 1^{er} mars le ministre de la guerre sera autorisé à renvoyer dans leurs foyers les soldats de la classe 1903 désignés comme soutiens de familles par les commissions régimentaires, et ce jusqu'à concurrence de 60/0 du contingent de la classe 1903.

En conséquence, les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats non rengagés appartenant, à la classe de 1903 et ayant accompli deux années de service, qui désireront obtenir leur renvoi en congé comme soutiens de famille, devront adresser à leur chef de corps le plus tôt possible un dossier comprenant les pièces suivantes : 1^o état de services ; 2^o relevé des punitions ; 3^o certificat attestant que l'intéressé a une instruction militaire suffisante ; 4^o relevé des contributions de famille et avis motivé du conseil municipal ; 5^o procès-verbal d'enquête de la gendarmerie ; 7^o avis du préfet ; 8^o demande de l'intéressé.

Parmi ces demandes, les chefs de corps examineront particulièrement celles qui ont été présentées et instruites antérieurement et auxquelles il n'a pu être donné satisfaction, faute d'un nombre suffisant de congés mis à la disposition des corps, ainsi que les demandes de militaires appartenant à une famille de cinq enfants vivants ou ayant un père sexagénaire. Il leur donneront à mérite égal un rang de préférence.

Après avoir procédé au classement de ces demandes par ordre de mérite, les chefs de corps prononceront les envois en congé dans la proportion de 60/0 du contingent de la classe 1903. Le 60/0 doit être calculé non sur l'effectif présent au 1^{er} mars 1907, mais sur l'effectif global de la classe de 1903.

Cet effectif figure, pour chaque corps de troupe, dans la circulaire de répartition du 3 octobre 1904 (déduction faite d'un nombre des ajournés de la classe 1902 qui y sont compris).

Lorsqu'un corps de troupe aura reçu un contingent inférieur à 10 hommes appartenant à la classe 1903, il pourra être accordé cinq congés de soutiens de famille pour 80 hommes, quatre pour 60, trois pour 50, deux pour 30 et un pour 20 ou moins de 20. Ne seront pas compris dans la proportion de 60/0 du contingent, les envois en congé accordés en vertu de l'arrêté du 24 mai 1905 (hommes mariés soutiens de famille comptant deux ans de présence sous les drapeaux qui continueront à être prononcés sans limitation de nombre).

Les envois en congé prévus par le présent arrêté devront être prononcés dans le plus bref délai possible à partir du 1^{er} mars 1907.

Les généraux commandant les corps d'armée adresseront au ministre, direction de l'infanterie, bureau de recrutement, le 1^{er} mai 1907 au plus tard des états numériques des militaires envoyés en congé par application du présent arrêté.

CAHORS

Les Contrats Culturels

La rupture des négociations du Vatican avec le gouvernement français dissipe les craintes qu'éprouvaient certaines municipalités à l'idée de signer les fameux contrats de location et de jouissance.

Pas de signature, pas de contrat, avions-nous toujours dit : le curé libre dans l'église ouverte aux fidèles, et c'était assez.

Au fait, le nombre des maires qui ont signé le contrat imposé par l'épiscopat est peu élevé. Les maires se souciaient peu de prendre des engagements qui n'étaient, somme toute, qu'une contrepartie de Concordat.

Et puis le clergé était trop exigeant. Il voulait avoir la jouissance gratuite des églises et des presbytères.

On reconnaît bien là le système de l'Eglise : avoir tous les profits et laisser les charges aux autres.

Le gouvernement ne s'est pas laissé faire : il l'accordait bien la jouissance gratuite des églises, mais il voulait qu'au moins les locataires en assurassent l'entretien et les réparations.

Jusqu'à l'accord pouvait être possible, sans préjudice également de la location des presbytères.

Mais il y avait un point sur lequel il était difficile de s'entendre avec l'épiscopat.

Ce point fut la cause de la rupture. Le gouvernement exigeait que dans le contrat, fut insérée la clause sui-

vante : « les évêques ne devront nommer que des prêtres français ».

Or, l'épiscopat a jeté les hauts cris, non pas comme on pourrait le supposer, au sujet de la clause elle-même, mais contre l'idée contenue dans cette clause.

Les évêques ont pris un air indigné, et ont déclaré que c'était une injure qui leur était jetée gratuitement.

Et pourtant ! Si leur bonne foi était évidente, c'est-à-dire s'ils avaient eu l'intention de ne nommer jamais de prêtres étrangers, en quoi cette clause pouvait-elle exciter leur colère ? — péché capital.

Le gouvernement avait vu clair, il avait touché juste. Avant peu, si cette clause n'avait pas été insérée dans le contrat et si le contrat avait été signé, nous aurions vu les moines espagnols et italiens, les membres des congrégations dissoutes rentrer en France et occuper les paroisses des divers diocèses.

Et du reste, cette indignation de l'épiscopat français paraît procéder d'un esprit bien singulier.

Comment les évêques peuvent-ils considérer comme une injure la clause leur interdisant la nomination en France de prêtres étrangers ?

Est-ce qu'eux-mêmes ne sont pas nommés par un italien, Pie X ? Est-ce que ce n'est pas un Espagnol, Merry del Val, qui tient les ficelles du Vatican ? Est-ce que la plupart des cardinaux ne sont pas étrangers ?

Que ce soit prudence ou méfiance à l'égard des évêques de Rome — puis-je aujourd'hui les évêques de France ne sont pas reconnus par le gouvernement français — on ne peut que se réjouir de la rupture des pourparlers avec le Vatican.

La situation reste plus nette : les maires de nos communes ont beau jeu contre les agitateurs.

L'Eglise reste ouverte à tous les exercices du culte ; sans condition, le desservant peut célébrer les offices religieux, les fidèles peuvent fréquenter comme auparavant l'Eglise.

Si le culte n'a pas lieu, c'est que le prêtre ne voudra pas le célébrer.

Est-ce de la persécution, cela ?

LOUIS BONNET.

Bonne Ecole !

Les votes émis par le député des cléricaux de l'arrondissement de Cahors, au sujet des déclarations du gouvernement sur les affaires religieuses, sont sans doute passés inaperçus de la plupart de nos confrères, ses amis et soutiens.

Rien dans leurs colonnes à ce sujet : ou ils approuvent eux-mêmes la tactique de leur protégé, ou il n'osent la blâmer.

Et cependant, c'est dur pour eux de voir leur élu « s'encanailler » et précipiter la crise religieuse.

Ils attendent peut-être une meilleure occasion pour mieux faire sentir au député de tous les curés de l'arrondissement leur dépit et leur colère. Attendez.

Mais ceux de nos confrères qui jouent aux tranches-montagnes et qui semblent toujours se tenir à califourchon sur les principes, qu'attendent-ils, eux aussi ?

Telle la feuille de la rue des Ecoles ; là, en première page s'étalent des entrefilets élogieux à l'adresse du gouvernement ; la page tournée on lit les éloges des renégats Béral, Rey et tout naturellement de leur protégé M. Bourdin.

Or tous trois, sont, on peut le dire sans trop risquer un démenti, hostiles au gouvernement.

Comprenez qui pourra : c'est en effet aussi difficile que de comprendre les votes du député cléricale de l'arrondissement de Cahors.

Mais ne fallait-il pas s'y attendre ? Décidément, M. Rey a fait école.

L. B.

L'impôt sur le Revenu ET M. MALVY

Nous avons déjà rendu compte de l'intervention de M. Malvy, député de Gourdon, dans la préparation de la loi de l'impôt sur le revenu.

La Commission de législation fiscale dont cet excellent représentant fait partie a commencé depuis quelques jours l'examen du projet de loi sur cet impôt, déposé par le gouvernement.

Nous sommes heureux d'apprendre en vue de défendre les petits propriétaires fonciers dont les intérêts ne lui paraissent pas suffisamment ménagés par le projet à l'étude, l'excellent député de Gourdon a appelé tout particulièrement l'attention de ses collègues sur deux points dont la modification, dans le sens qu'il a indiqué, serait très heureuse pour les agriculteurs.

Premier point. — M. Malvy a vivement insisté pour que l'on étende aux petits propriétaires fonciers trop faiblement dégrévés par le projet de M.

Caillaux, la mesure qui exempte de tout impôt, jusqu'à la concurrence de 1.250 francs, le revenu des salariés de toutes catégories des fonctionnaires et des personnes se livrant à l'exercice des professions libérales.

N'est-il pas équitable, en effet, de n'admettre qu'une règle commune ? Pourquoi favoriser à des degrés différents des travailleurs tout aussi dignes d'intérêts les uns que les autres ?

La Commission, frappée de la justice de ces observations, décida tout d'abord de renvoyer à une séance ultérieure l'examen plus approfondi de cette première question ; mais nous apprenons sur l'heure qu'elle a adopté le texte de l'amendement de M. Malvy, conçu dans les termes suivants :

Article 16. — Remplacer cet article par la disposition suivante : « Tout propriétaire foncier ayant moins de 1.250 francs de revenu net sera exempt d'impôt et chacun ne sera taxé que pour la partie de ses revenus excédant cette somme. »

Deuxième point. — A propos de la cédula des petits propriétaires fonciers, M. Malvy fit remarquer à ses collègues que, dans l'estimation des revenus de cette catégorie de contribuables, on ne tenait aucun compte des charges dont les biens pouvaient être grevés, en sorte que dans bien des cas, les propriétaires paieraient pour des revenus fictifs. Il demanda donc que la déclaration exigée des propriétaires quant à la contenance de leur biens-fonds, comportât la certification des créances hypothécaires et chirographaires, car il est évident que l'intérêt de ces créances doit, en bonne justice, être déduit du revenu foncier.

En présence de ces observations, dont les membres de la commission reconnurent le bien-fondé, il fut convenu d'abord qu'on procéderait à la rédaction d'un texte précis pour le moment où le ministre des finances ferait connaître quelles seraient les conséquences fiscales de la modification proposée. Mais la commission décida ensuite que, sans plus attendre on proposerait la déduction de l'intérêt des dettes hypothécaires et chirographaires. Ainsi satisfaction a été donnée à l'excellent député de Gourdon, auquel nous sommes heureux d'adresser, au nom des petits, les vifs remerciements qu'il mérite.

MAIGRE CHÈRE

La Revue Religieuse de Cahors publie aujourd'hui l'avis suivant :

« A raison des circonstances actuelles, aucune invitation ne sera faite le soir à l'occasion de la visite pastorale. »

« On ne servira jamais plus de deux plats de viande, ni au dîner, ni au souper. »

M. Laurans a compris que ses visites dans les diverses paroisses coûtaient cher aux desservants : il veut que leurs dépenses soient réduites au strict nécessaire, malgré que deux plats de viande permettent déjà de faire un bon repas.

Jugez-en d'après ce menu... possible :

Potage Tapioca
Entrées variées
Saumon sauce mayonnaise
Filet de bœuf financier
Macaroni au gratin
Goujons frits
Poularde du Mans rôtie
Pièces montées Pompadour
Dessert assorti
Vins : Cahors, Bourgogne
Champagne, Café, Liqueurs

Deux plats de viande qui seraient aussi bien accompagnés, composeraient, on voit, de bons repas durant cette tournée pastorale à M. Laurans.

Il ne sera pas trop à plaindre : mais comment cela se passait-il avant la dureté des circonstances actuelles ?... quand il y avait trois ou quatre plats de viande... et une suite appropriée !!!

L. B.

Conférence

La Société de Libre-pensée « Science et Raison » organise une grande conférence publique et contradictoire qui aura lieu au théâtre de Cahors.

Nous en ferons connaître ultérieurement la date.

Commission Départementale

Séance du 28 Février 1907.

La Commission départementale s'est réunie jeudi soir à 2 heures dans une des salles de la Préfecture.

Etaient présents : MM. Longpuech, Couderc, Peyrichou et Relhié, Secrétaire.

Absents : MM. Iscard, Malvy et Laparra excusés.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Longpuech préside en l'absence de M. Iscard, Président.

La Commission a statué sur les affaires suivantes :

Relève des mandats émis en janvier 1907. Acte est donné.

Montcuq. — Ecole Supérieure de

filles. Réfection du matériel scolaire et du matériel de chauffage.

La Commission n'accorde pas de subvention pour les écoles supérieures.

Carayac. — Réparation à la maison d'école. Accordé 30 francs.

Crèzes. — Chemins vicinaux ordinaires N° 1. Classement. Adopté.

Saillac. — Chemin vicinal ordinaire N° 5. Avant-projet. Approuvé. Déclaration d'utilité publique.

Laramière. — Chemin vicinal ordinaire N° 8. Avant-projet. Approuvé. Utilité publique.

Lebreil. — Chemin vicinal ordinaire N° 3. Avant-projet. Approuvé. Utilité publique.

Emprunt départemental de 77.433 fr. pour les chemins vicinaux. La Commission autorise M. le Préfet à passer le contrat entre le département et la caisse des retraites pour la vieillesse.

M. le Préfet informe la Commission que le crédit alloué par le Conseil Général est insuffisant pour faire face aux dépenses nécessitées pour les vieillards infirmes et incurables et demande à prendre la somme nécessaire sur le crédit de 2.000 francs pour secours d'extrême misère, sauf réintégration de la somme prélevée lors du vote de nouveaux fonds pour les vieillards, infirmes et incurables.

La Commission donne acte à M. le Préfet de cette communication et lui donne son approbation.

Travaux communaux. Subventions aux communes, virement de crédit. Ajourné.

La Commission Départementale, sur la demande de M. le Préfet prend acte de l'inventaire du mobilier de la Préfecture, qui a été exécuté à l'arrivée de M. le Préfet, par M. l'architecte départemental et un membre de la Commission départementale.

Concert de l'Orphéon

YO QU'UN COOU

Nous rappelons qu'à la soirée de ce soir sera chantée la remarquable chanson locale « Yo qu'un Coou » dont la musique est de notre excellent compatriote et ami M. Maurice Breil et les paroles de M. Lescaze, conseiller de préfecture.

Cette œuvre qui sera interprétée avec orchestre et choeur obtiendra nous en sommes certains le légitime succès qu'elle mérite.

Yo qu'un Coou est en vente chez M. Girma libraire éditeur à Cahors.

Service des pharmacies

Le service des pharmacies vient d'être modifié, en ce sens qu'au lieu de s'adresser au bureau de police, le client pourra se rendre directement à la pharmacie qui, chaque semaine sera désignée :

Pour le dimanche 3 mars la pharmacie de service sera : la PHARMACIE LAFON, RUE FENELON.

Foire du 1^{er} Mars 1907

La foire du 1^{er} mars 1907 a été assez importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras de 34 à 36 fr. les 50 kilos.

Attelages de 550 à 1000 fr. la paire.

Bouillons de 400 à 550 fr. la paire.

Porcs gras de 65 à 70 fr. les 50 kilos poids vif.

Porcelets de 25 à 40 fr. la pièce.

Moutons gras 0 fr. 90 le kilo.

Agneaux 1 fr. le kilo.

Brebis pour l'élevage de 28 à 35 fr. la pièce.

Halle. — Blé en vente 200 hecto. vendus 80, prix moyen 19 fr. l'hectolitre.

Mais en vente 50 hecto. Vendus 45, prix moyen 14 fr. 50 l'hecto.

Pommes de terre 5 fr. les 80 litres.

Marché. — Volailles grasses 0,90 à 1 fr. le 1/2 kilo.

Poulets 1 fr. 10 le 1/2 kilo.

Dindes 0,70 le 1/2 kilo ; lapins privés 0,50 le 1/2 kilo ; œufs 0,85 la douzaine.

Truffes 8 fr. le 1/2 kilo.

L. B.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 23 février 1^{er} mars au 1907.

Naissances

Ayot Marcelle-Jeanne-Pierrette, rue St-James, 15.

Mercadier Lucien-Marie-Pierre, rue St-Barthélemy, 4.

Desplats Henri-Marcel, rue des Boulevards, 3.

Tugler Jeanne-Marie-Rose-Henriette, rue du Lycée, 25.

Dujols Justin-Edouard, rue de la Halle, 3.

Publication de Mariage

Florence Pierre, lieutenant au 138^e d'infanterie et Besse Marie-Jeanne, s. p.

Décès

Bénech Véronique-Lucie, veuve Denègre, s. p., 60 ans, rue St-Barthélemy, 4.

Batut Paul, soldat au 7^e de ligne, 22 ans, célibataire, Hospice.

Masbou Marguerite-Lucie-Rosalie, s. p., 15 ans, célibataire, boulevard Gambetta, 105.

Miquel Marie-Joséphine, s. p., 61 ans, célibataire, rue du Pont-Neuf, 12.

Labre Auguste, propriétaire, 81 ans, célibataire, rue St-Urcisse, 12.

Mercadier Marie dite Anastasie, s. p., 78 ans, célibataire, Hospice.

Pradal Marie dite Marguerite, s. p. célibataire, 67 ans, impasse Bessière, 2.

Dumaux Marie, s. p., célibataire, 76 ans, Hospice.

Andral François, 20 jours, Hospice.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 1^{er} mars, 1 h. 27 s.

La flotte japonaise

Une dépêche de Tokio signale le développement considérable de la flotte japonaise qui comprend actuellement 170 bâtiments.

Les opinions de Merry del Val

Le cardinal Merry del Val interrogé croit que l'agitation religieuse en France forcera le gouvernement à rétablir la paix religieuse.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 2 mars, 9 h. 12 m.

L'attentat contre

M. Leroy-Beaulieu

Des dépêches de Montpellier annoncent que 3 arrestations ont été opérées à la suite de l'attentat contre M. Leroy-Beaulieu, candidat aux élections législatives, qui fut blessé vendredi au cours d'une réunion d'un coup de revolver.

Démenti

M. Castillo interviewé à Madrid dément qu'il doive quitter l'ambassade de Paris.

Après Algésiras

L'accord franco-espagnol relatif à la police du Maroc a été communiqué au gouvernement anglais. Il sera publié prochainement.

Protestation papale

M. Merry del Val a informé les ambassadeurs étrangers que le Vatican va adresser une protestation aux puissances contre la saisie des papiers du cardinal Montagnini.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Mercuès

Comité Radical Socialiste de Mercuès. — Les vieux Républicains se sont réunis dernièrement dans le but de former un comité d'action et de défense Républicaine.

Le Comité prend pour titre : l'Avant-Garde Radicale Socialiste de Mercuès. Il adhère au programme du Comité de la rue de Valois.

Le siège et les réunions se tiendront dans une salle de la Mairie de Mercuès.

La cotisation est fixée à un franc par an. Il adhère au Comité d'arrondissement de Cahors.

Le Comité a pour but de propager les idées Radicales et Radicales Socialistes.

Tous ceux qui le composent sont d'anciens luttés de la bonne cause : ils adressent un pressant appel à ceux de la marche en avant n'effraie pas, de s'unir à eux pour former un groupe compact, pour soutenir et défendre le drapeau de la République démocratique et sociale.

Le Président, Jargean Auguste ; le Vice-Président, Delpech Jean ; le Trésorier, Delpech Léon ; le Secrétaire, Artigue J. Baptiste.

Montcléra

Terrible accident de bicyclette. — Le nommé Grousserie fils, âgé de vingt et un ans, du village de Janès, faisant un de ces derniers dimanches, le trajet en bicyclette, de chez lui au chef-lieu de la commune, pendant que les habitants se rendaient à la messe.

Arrivé au haut de la côte de Farges, à l'endroit où la descente est des plus rapides, notre jeune cycliste voulut descendre la côte à une allure qui prit en un clin d'œil des proportions désordonnées, quand tout à coup, sans avoir eu même le temps de dire gare, il vint buter dans le dos d'un paysan du même village qu'il lança à plusieurs mètres dans le fossé de la route, à ce moment, le choc, vu la vitesse acquise, avait dû être si fort et si terrible, que notre imprudent fut projeté six mètres de sa victime à cinq ou six mètres devant lui, où il vint s'abattre, à son tour, comme une masse, la tête la première, au milieu de la chaussée du chemin.

Les personnes présentes, au moment de l'accident, s'empressèrent de porter secours et, grâce aux soins pressés qui furent prodigués au malheureux, on parvint à lui faire reprendre connaissance.

Conduit chez lui avec sa victime, on fit appeler le médecin qui constata quelques contusions chez le premier, sans gravité ; tandis que Grousserie portait à la tête une plaie profonde qui pouvait avoir les plus fâcheuses conséquences.

Le cas ne devait pas tarder à arriver.

Ne tenant aucun compte des recommandations de son médecin, il commit encore l'imprudence de se rendre à Cazals. Mais, rentré chez lui, il s'alita et

cette fois le médecin déclina tout espoir de le sauver sans avoir recours à une opération, avec l'aide d'autres médecins, n'ayant pas voulu lui-même en assumer toutes les responsabilités.

Les dernières nouvelles qui nous parviennent nous apprennent que ses jours sont en danger.

Lalbenque

Comité radical. — Le Comité républicain radical de Lalbenque se réunira dimanche 3 mars à 3 heures de l'après-midi.

Fêtes des 4, 5 et 6 mai 1907. — Les jeunes gens de la ville de Lalbenque se sont réunis le dimanche 20 février 1907, au café de l'Industrie, à l'effet d'établir un comité pour l'organisation des fêtes locales des 4, 5 et 6 mai prochain.

A l'unanimité ont été élus :

Président d'honneur, M. Guilhem, maire ; président, M. Albert Guilhem ; vice-président, M. Marius Parra ; secrétaire, M. Camille Vedaillac ; commissaires : MM. Joseph Bonestier, Albert Miquel.

Membres du Comité : MM. Pierre Deltal, François Deltail, Charles Guilhem, Auguste Fournié, Joseph Cubaynes, Paul Lestrade, Joseph Boisy, Robert Baul, Frédéric Theil, Antonin Bach.

Après avoir discuté sur les améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter dans l'organisation de ces fêtes et de fêtes futures, on a décidé de se réunir le troisième dimanche de mars pour en fixer le programme.

La foire. — Favorisée par une belle journée digne du printemps, la foire du mardi, 26 février, a été des plus importantes, grâce aussi à l'approvisionnement de tous les marchés.

Voici les cours :

Bœufs pour attelage, 500 paires, vendus 300 fr., 600 fr. et 900 fr.

Veaux, vendus à raison de 1 fr. à 1 fr. 10 le kilo.

Moutons, environ 800, vendus 600, de 18 à 30 fr., soit de 1 fr. à 1 fr. 10 le kilo.

Porcelets, de 25 à 40 fr., suivant grosseur, et à raison de 70 à 75 centimes le kilo.

Volaille, de 2 fr. à 2 fr. 50 le kilo.

Œufs, 0 fr. 90 à 1 fr. la douzaine.

Truffes, de 15 à 16 fr. le kilo.

Célaris et Courdès qui méritent des éloges.
Lucet. — La foire du 26 février a été très importante.
Prayssac. — Lundi ont eu lieu les obsèques civiles du citoyen Couzinet, conseiller municipal, au milieu d'un grand concours de population. Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe.
Saint-Géry. — M. Bouygue, entrepreneur à Cahors est tombé en travaillant de sur la toiture de la gare : il a eu deux côtes brisées.
— Les cambrioleurs ont fait leur apparition dans le pays; une surveillance s'impose.

Arrondissement de Figeac

Puybrun

Encore une Fracassee. — Fracassee, Tartarinade, qu'on l'appelle comme on voudra, mais notre illustre fait toujours des siennes et son bluff déconcerte ceux-mêmes qui le connaissent pourtant très bien. « Il est inanalysable » nous disait dernièrement une personne très sensée, bien placée pour le connaître.

Depuis quelque temps déjà, et faute de circonstances favorables notre exubérant personnage n'avait pas eu l'occasion de tartariner; elle s'offrit à la dernière réunion du bureau de bienfaisance; sans rimes ni raisons, tout de go, il monta sur son dada, prétendant que comme Maire, il permettait qu'on l'attaquât (je t'crois !) mais non comme Président du bureau de bienfaisance « Si je connaissais quelqu'un qui m'attaquât à ce sujet, dit-il, non seulement je le poursuivrais, mais encore je le giflerais, si je pêche dans ces fonctions c'est parce que je suis trop bon. C'est ainsi que, tout dernièrement j'ai payé de ma poche le cerucel de D... (un indigent), oui, de ma poche, avec trois pièces de cent sous, comme cela N. de D. » Et joignant le geste à la parole, il plonge la main dans son gousset, à la recherche de trois autres pièces de cent sous, dont deux absentes, sont remplacées par deux pièces de dix centimes. Et il a ajouté : « Qui en eut fait autant à ma place ? »

Il serait en effet fort difficile à quelqu'un d'imiter le beau geste de Monsieur le Maire, qui n'a rien donné du tout, qui n'a pas payé le menuisier, et qui serait bien embarrassé si on le priait de montrer le moindre reçu : le cerucel a été payé c'est vrai, mais il l'a été par la famille; un reçu existe en bonne et due forme, avec timbre de quittance, au nom d'un membre de la famille.

Quel était le but que poursuivait notre homme en donnant à la vérité une si belle entorse ? S'imaginait-il que son bluff si audacieux passerait inaperçu ? Voula-t-il se moquer agréablement de ses collègues du bureau de bienfaisance ? Était-ce un prétexte pour se donner encore gratuitement du galon ? Était-ce un besoin irraisonné d'épater comme d'habitude la galerie ? Peut-être ! mais il faut soigner ça Monsieur, car le cas pourrait devenir grave.

XXX.

Quelques personnes de notre commune ont à cœur de formuler des allégations fausses et d'y mêler non nom ; je viens ici leur donner démenti.

M. le maire, directeur omnipotent du bureau de bienfaisance, dans la séance du 10 février s'est vanté de n'avoir payé de sa poche la somme de 15 francs montant du cerucel Delprat.

Je déclare ici que c'est faux et je donne un démenti formel à ses paroles.

J'ai reçu cette somme (et je lui en ai délivré le reçu), de la propriété du défunt.

Deux autres personnes de mes homologues père et fils, ont voulu me soutenir qu'ils tenaient de source certaine, que dans l'année 1905 ou 1906 j'avais reçu du bureau de bienfaisance, en viande, la somme de 125 francs.
Je donne un démenti aussi de cela et je demande à celui qui les a si bien renseignés qu'il se prononce, et je lui prouverai que c'est faux.

Dans l'année 1905, au grand maximum ce que j'ai reçu n'a pas atteint 10 francs et l'année 1906 je n'ai rien demandé.

Quant à l'affaire de M. le Maire je suis à me demander comment pourrait il être obligé de délier sa bourse pour payer des dépenses qui reviendraient au bureau de bienfaisance ; la caisse des revenus du bureau serait-elle à sec ?

Où seraient-ils les revenus du temps passé ?

Si j'en crois une personne honorable, décédée ex-membre du bureau de bienfaisance, je me rappelle qu'elle m'a raconté, que tous les ans, en cas d'épidémie le bureau mettait dans les 150 à 200 francs de revenu de côté, et si au bout de 5 à 6 ans, il n'était survenu aucune épidémie, ces revenus formaient un nouveau capital.

Et maintenant, non content de l'excédent et aurait-il du déficit ?
Tous les habitants de la commune, riches comme pauvres, seraient-ils donc inscrits comme indigents ?

LABROUSSE Alexandre, menuisier ébéniste à Puybrun (Lot)

Cajarc

Conseil de révision. — Lundi ont eu lieu à Cajarc les opérations du conseil de révision, par la présidence de M. Chapron, le nouveau préfet du Lot.

A cette occasion, les maires républicains du canton ont tenu à faire un chaleureux accueil au représentant du gouvernement et ont organisé en son honneur un banquet.

Au dessert, M. Larnaudie, maire de Toirac, conseiller général, a porté un toast à la santé de M. Chapron, auquel il a souhaité une cordiale bienvenue, et a affirmé les sentiments républicains de tous les convives.

M. Chapron a remercié avec beaucoup de plaisir M. Larnaudie. Il s'est déclaré heureux de se trouver à cette réunion et a assuré les maires de tout son dévouement pour la cause républicaine.

Puis M. le préfet a parlé de la loi sur l'assistance aux vieillards : cette loi est faite pour tous les malheureux ; elle ne souffre pas d'exceptions. Il faut qu'elle soit appliquée également au profit de tous les vieillards infirmes et indigents.

Ces excellentes paroles ont été très applaudies.

M. Chapron a ensuite levé son verre à la santé des convives, puis après une promenade à travers la ville, où il a reçu de la part de la population un accueil des plus sympathiques, il s'est rendu à la salle où avaient lieu les opérations du conseil de révision.

Figeac

Grandes fêtes du 23 Juin 1907. — Nous pouvons affirmer d'ores et déjà que les fêtes données à l'occasion de l'inauguration du monument des combattants de 1870-1871 seront des plus belles fêtes que la ville de Figeac ait données, grâce au zèle des membres des diverses commissions du Concours musical et des Fêtes.

Ces fêtes auront un grand retentissement ; il y aura affluence d'étrangers.

Libre-Pensée. — La société de libre-pensée l'« Emancipation Figeacoise » à l'occasion d'une grande fête laïque qu'elle donnera incessamment, invite tous les adeptes de la pensée libre à y assister. Un grand banquet aura lieu ; la cotisation en est fixée à 3 francs.

Aynac

Auriez-vous cru, amis lecteurs, être au pays des cannibales ou pour mieux dire que vous eussiez à Aynac des Anthropophages.

Eh bien ! de même que vous avez parmi vous des mangeurs de bon Dieu, il paraît d'après X. le correspondant défensard, que vous avez aussi des mangeurs de curé. Cela vous étonnera sans doute qu'il n'ait pas été le premier dévoré et vous avouerez qu'il est fort mal renseigné, ou que les incriminés doivent faire maigre chère s'ils ne mangent que du curé. Nous avons toujours à Aynac et depuis longtemps les mêmes, physiquement, et matériellement ils s'y portent à merveille.

Voyons ! que vous soyez un X. ou un ensoutané, au lieu de critiquer la langue de mes phrases, ne feriez-vous pas mieux d'exprimer les vôtres en français ? Au lieu de critiquer ma conception religieuse et me réclamer la franchise, ne vous sériait-il pas d'enlever le masque de votre anonymat et faire preuve de franchise ?

Si mes phrases sont un peu longues, c'est que je me suis efforcé de les rendre explicites. C'est pourquoi elles n'ont pas l'honneur de vous plaire. Vous n'aimez pas la clarté et préférez la confusion : tant pis !

Je vous déclare donc de nouveau que je ne cherche nulle ment à détruire la religion, et vous dirai que l'on n'a pas besoin d'être affilié à une société de libre-pensée pour être un vrai libre-penseur et que mes critiques s'adressent, non pas à la religion elle-même, mais à la manière dont vous la pratiquez.

Je vous le répète : ma religion à moi est ma conscience : une religion est sincère et n'est pas comme la vôtre un accessoire à la cupidité.

Ne m'accusez donc pas de rouerie ni de manquer de franchise car je m'explique avec clarté et agis à ciel ouvert. Je n'aime pas les sous-entendus.

Faites donc comme moi si vous en avez le courage et vous ne pourrez plus nous dire du haut de votre chaire les larmes dans les yeux que vous n'avez jamais écrit ni inspiré un article de journal pas plus que vous n'y donneriez la main et que vous n'avez jamais signé ni X. ni Zéro.

LÉON CADIERGUES

Nécrologie. — Le Comité démocratique de notre commune a encore à déplorer la perte d'un de ses membres.

Le citoyen Rougié maître d'hôtel à Aynac est décédé vendredi 22 février à l'âge de 60 ans. Ses obsèques eurent lieu dimanche au milieu d'une nombreuse assistance ; le Comité lui a offert une couronne.

Nous adressons un éternel adieu à ce regretté camarade, à ce ferme républicain que fut le citoyen Rougié, et sa famille éplorée nos plus sincères condoléances.

E. G.

Albiac

La victoire cléricale. — A la suite de la démission de M. Fontanille, maire d'Albiac, des élections complémentaires pour trois nouveaux conseillers ont eu lieu dans notre commune.

Grâce aux manœuvres savamment exécutées et aux grandes propriétés que possède le châtelain d'Albiac, la réaction a pu remporter provisoirement un semblant de victoire.

Ce n'est, en effet, que par deux voix de majorité sur leurs concurrents républicains que deux des leurs ont été élus.

Aussi ! Grande manifestation pour l'élection du maire, qui devait avoir lieu ce jour-là.

Un groupe de criards composé en partie d'étrangers et d'enfants se préparait déjà à élever un mal en son honneur... Oruelle déception ! Un ordre du Préfet arriva juste à temps pour mettre un terme à tout ce bavardage... L'élection du Maire se trouve renvoyée.

Que faire, on ne peut pas s'en tenir là, les arbres sont condamnés, on les coupera quand même. C'est en l'honneur des conseillers qu'on plantera les mai ! Les braves faisant défaut et les arbres récalcitrants n'obéissant pas à leurs desirs, on met les bœufs de la partie : c'est ainsi que notre doux pasteur en tête, muni de son goupillon, chacun s'apprête à fêter le repos et la sanctification du dimanche.

Que nous aurait dit, en chaire dimanche prochain M. le Curé si des républicains s'étaient livrés, à ce qu'il aurait appelé une telle profanation, sirement il n'aurait pas béli leurs actes et les et les aurait menacés des foudres éternelles.

Il est possible cependant qu'il leur avait donné la permission qu'il venait

pour la circonstance de recevoir de Dieu.

Quand donc finira-t-on de nous mystifier ? Et le comprendrons nous enfin ? X.

Assier

Nous recevons la lettre suivante :
Monsieur le Directeur,

Je vous prie de vouloir bien m'accorder l'hospitalité de vos colonnes pour me permettre de manifester ma joie à mes concitoyens et amis d'Assier. Vous vous demandez, sans doute, ce qui provoque chez un homme qui passe pour sérieux des sentiments tellement joyeux qu'il ne puisse s'empêcher de les exprimer ; le voici : Depuis quelque temps paraît une petite proclamation, tirée à l'autocopiste. Onze dimanches ont déjà eu le bonheur de voir distribuer, à leur aurore, cette feuille... de ciguë. Du folliculaire, je ne peux dire qu'il est quelconque car c'est M. Louis Landes, notre bouillant pasteur.

M. Briand, qualifié par lui, homme de gouvernement tant qu'il est allé de concession en concession, ne fera pas à l'Eglise le même mal qu'un prêtre qui s'occupe un peu de son métier, et beaucoup d'autres choses. S'intéresse à tout, met le nez partout, puis raconte tout à son aise, à sa façon.

C'est cela surtout qui cause ma joie. Notre abbé est jeune et exubérant. La bicyclette, sport auquel il excelle, et qui lui donne l'occasion de montrer aux dévoties pieuses, des mollets de lutteur antique n'est pas un dérivatif suffisant depuis la séparation, surtout depuis les inventaires. Son cerveau travaille, échafaude des combinaisons, lance des idées... Je ne parlerai aujourd'hui que de la dernière : le syndicat-bétail, etc.

M. Landes, cédant à son besoin d'activité et voulant, malgré ses dénégations faire œuvre politique, a formé un syndicat-bétail. Beaucoup s'étonnant, diront : « A chacun son métier ! » Il en est pourtant ainsi et il paraît que M. Landes se connaît en bestiaux, qu'il est très documenté sur les races, les espèces.

L'idée a marché et le 20 Janvier, sous prétexte de ne pas faire de politique, M. Landes a proclamé ce principe essentiel que les conseillers municipaux ne devaient jouer aucun rôle dans la mutualité, les passions étant trop surexcitées à Assier.

Malgré cette décision et, sans doute, pour être logique, M. Landes, à la réunion de la mairie, proposa comme président M. le Maire, chef et sauvegarde du parti réactionnaire, puis fit proclamer un bureau tout entier composé de nos adversaires politiques.

N'y avait-il donc, en dehors des amis de M. Landes, personne qui put faire partie de la nouvelle société et même remplir utilement une fonction ?

Il est pourtant à Assier un homme qui s'est élevé au-dessus des plus gros préjugés de la région, tant par ses connaissances agricoles considérables que par sa droiture d'esprit, son honnêteté et ses qualités de cœur, je veux parler de M. Hug Antoine. Toute personne sans arrière-pensée out songé de se l'adjointre car ses conseils pouvaient être précieux. Mais M. Hug est le chef du parti républicain d'Assier et l'accepter c'était faire de la politique alors qu'on pouvait sans en faire choisir comme président le chef du parti contraire.

Le syndicat de M. l'abbé Landes ne compte pas encore de nombreux adhérents. Beaucoup en sont et en resteront éloignés à cause de ce parti pris de faire de la politique tout en s'en défendant alors qu'on ne devait songer qu'à la mutualité. Si on avait organisé le syndicat en restant strictement sur ce dernier terrain, au lieu de rêver d'une fédération communale qu'on cherchera à étendre sur tout le canton, les soi-disant demandus annoncées comme venant de Livernon, d'Issepts en sont la preuve, tout le monde aurait été d'accord et les divers partis, autant les uns que les autres, auraient fourni nombreux membres participants et membres honoraires. C'est l'avis de tous les gens sensés, de pas mal d'amis de M. Landes, même de ceux qu'il a mis à la tête de son syndicat.

Je dois protester contre une malveillance contenue dans le n° 10 de la publication périodique « Aux catholiques d'Assier ». Il y est insinué qu'il a été on sera fait des démarches sinon pour empêcher le syndicat de toucher le secours auquel il peut avoir droit du moins pour le retarder. Aucun de mes amis et je suis informé, n'est opposé, bien mieux n'a jamais eu l'intention de s'opposer à ce qu'un secours fut accordé au syndicat-bétail d'Assier s'il y a droit. Ils ont comme moi pour principe que si les faiseurs doivent être pour les amis seuls, on doit la justice même aux ennemis. Comme ils sont logiques, ils ne feront rien.

M. Landes croit qu'il peut causer un préjudice à la nouvelle société, être un obstacle au versement des subsides, il s'illusionne. Il n'eût occupé personne s'il était resté dans son rôle.

Depuis de bien longues années, la famille Landes occupe la cure d'Assier. Les grand-oncle et oncle, ce dernier encore là, ont laissé le souvenir de prêtres dignes et calmes, à l'âme charitable, vrais disciples de leur maître, Dieu de paix et d'amour.

Par contre, M. Landes, petit-neveu et neveu est un abbé de combat qui fait de la politique et du pur cléricisme. Que soit la justice et le droit, pourvu que l'Eglise soit la souveraine dominatrice. Je suis sûr que son plus grand regret est de ne pas être né aux temps heureux où les mécréants de mon espèce étaient brûlés vifs.

Dites, mes bons amis d'Assier, voyez-vous, comme au temps de la Sainte Inquisition, faire amende honorable revêtu d'une casaque de laine grise et coiffé d'un bonnet de carton, le convaincu, acharné et loyal partisan du bloc que je suis ? Car c'est ainsi que j'ai été qualifié dimanche dernier. Soyez tranquille, ces amabilités ne prennent pas.

Pardon, Monsieur le Directeur, d'avoir été si long. J'ai la joie loquace, excusez-moi.

J. C.

Figeac. — Le groupe de la Libre-Pensée de Figeac organise pour fin mars une grande conférence.

M. Roland, 45 ans, galochier s'est pendu, à la suite de souffrances, intolérables qu'il ne pouvait supporter.

Le 3 mars une fête de bienfaisance sera donnée à l'établissement des cours secondaires.

La grippe sévit à Figeac.
Lacapelle-Marival. — Vendredi 22 courant ont été célébrées au milieu d'un grand concours de population les obsèques de Mme Pradelle épouse de M. Pradelle ancien conseiller d'arrondissement.

Albiac. — Le 3 mars les électeurs sont convoqués pour élire un conseiller municipal.

St-Céré. — 10.000 fr. ont été accordés pour l'agrandissement de l'hospice.

Le 17 a eu lieu une fête scolaire très réussie.

Bio. — Le Conseil municipal a refusé de traiter avec le curé pour la location du presbytère.

Cajarc. — La foire a été importante.

Lissac. — La nommée V... s'est noyée accidentellement.

Bagnac. — M. Campagne vétérinaire a autopsié deux chiens qu'il a reconnu enragés.

Autoire. — On serait reconnaissant à l'administration comptante de déblayer la route encombrée par l'éboulement.

Sénaillac-Latrouquière. — Le Conseil a ajourné toute délibération au sujet du contrat outnel.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Nous apprenons avec un vif plaisir qu'un grand bal de charité doit avoir lieu le samedi 6 avril 1907.

Nous félicitons vivement la Commission d'initiative, nous souhaitons un grand succès à la Commission d'organisation et nous nous réjouissons au nom des pauvres de la réussite de ce bal.

L'hiver 1907 qui nous est arrivé chargé de plus de maux et de plus de calamités que les hivers précédents a semé partout avec son froid excessif, la maladie chez les uns et la misère chez les autres : c'est à ces derniers que la commission a pensé à ces pauvres déshérités qui ont eu à supporter tant d'angoisses et de souffrances.

Si les uns pensent à ceux-là en se réjouissant, les autres y trouveront un bonheur éphémère, mais aussi une foi excessive qui leur fera oublier les atrocités de tous les maux qu'ils ont eu à souffrir et la misère qui a duré trop longtemps.

Aussi nous faisons un pressant appel à la population gourdonnaise à cette population qui a toujours le souci de bien faire, et qui ne recule devant aucun sacrifice pour venir en aide aux malheureux.

Nous sommes persuadés que cet appel sera entendu et que les oboles ne feront pas défaut. La commission peut être sûre de trouver en elle, toute la confiance dont elle a besoin et que les pauvres ne seront pas abandonnés ; guidés les uns et les autres par le même sentiment d'humanité soulager tous ceux que la misère a plongés dans une grande torpeur et qui se résignent à leur sort, voilà le tout.

Je dis donc à la commission de mettre tout son dévouement et tout son zèle pour arriver à un bon résultat et je suis sûr à l'avance qu'elle n'y manquera pas.

Une commission d'initiative s'est réunie Jeudi 28 février dans les salons du Cercle du café Divan, dans le but d'organiser un grand bal de charité qui serait donné au profit des pauvres sous la présidence de M. le Sous-Préfet et de M. le Maire de Gourdon.

Elle a décidé que ce bal aurait lieu le samedi 6 avril 1907 et aussitôt elle a nommé une commission d'organisation qui est ainsi composée :

Président : M. Taillade, Pierre.
Vice-Président : M. Destrau, Antoine.
Trésorier : M. J.-P. Boy.
Secrétaire : M. Bouygues, Paul.

Commissaires : MM. Dauliac, Antonin, adjoint au maire ; Doumergues, percepteur ; Aufrère, négociant ; Sempy, négociant ; Louis Grangé, négociant ; Gerbié, imprimeur ; Marcel Salvat, limonadier ; Ticou, négociant ; Bardy, fondé de pouvoir ; Métadié, employé des ponts et chaussées ; Malbec, receveur municipal.

Gourdon. — Un bal de charité est organisé.

Il y a eu du 1^{er} au 15 février 4 naissances, 2 mariages et 5 décès.

Le marché du 23 a été très important.

Le nommé Boissonnet inculpé de vagabondage a été arrêté et écroué.

Lundi ont eu lieu les opérations du conseil de révision. M. le Préfet du Lot présidait.

St Germain. — La foire a été passablement belle.

Gramat. — M. Audubert propriétaire a été assailli par des malfaiteurs.

Les anciens soldats de la classe 1886 organisent pour le 4 mars un banquet fraternel.

Souillac. — Dimanche a eu lieu le banquet des sociétaires des prévoyants de l'Avenir. M. Maury a été élu président en remplacement de M. le docteur Ribière démissionnaire.

Pendant le mois de février il y a eu 5 naissances et 10 décès.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Oséques

La ville de Fumel a fait à M. Escande, son maire, des obsèques dignes d'elle. Elles ont eu lieu jeudi matin avec le concours d'une affluente considérable de

ACCOUCHEMENT



Labeuvière, par Lapugny (P. de C.) 19 Août 1904. —
« J'eus un accouchement fort difficile et ne pus nourrir moi-même mon enfant. C'est à grand-peine que je me tenais debout. J'étais pâle, mes digestions se faisaient très mal. J'avais des douleurs dans le dos ; au moindre froid, je m'enrhumais. J'étais d'autant plus effrayée de ces symptômes qu'à nouveau je me trouvais enceinte. Mes craintes s'évanouirent bientôt cependant car, m'étant mise enfin à suivre un sérieux traitement avec l'Emulsion Scott, je me fortifiai à merveille et, grâce à elle, mis au monde, sans la moindre difficulté cette fois, une charmante petite fille qui elle-même est très bien portante ».
Mme Ponchant.

Et si, souffrant comme Madame Ponchant, vous voulez vous bien porter et avoir de beaux enfants, vous connaissez le remède,

l'EMULSION SCOTT

dont la formule et la préparation sont parfaites. Exigez toujours bien le flacon avec la marque : « le Pêcheur et la morue ». Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Rendez-vous compte de son agréable saveur et de sa grande digestibilité en commençant d'abord par un simple échantillon que nous vous enverrons franco contre 0.50 timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 556, rue St-Honoré, PARIS.

notabilités politiques, administratives, industrielles et commerciales, non seulement de la cité, mais des arrondissements voisins.

Le cercueil, sur lequel on avait déposé l'écharpe du défunt, était entouré de fleurs et de magnifiques couronnes offertes par la famille, les amis, la municipalité.

Le deuil était conduit par les familles Monnaillon, Laval, Massat. Venait ensuite un long et imposant cortège où nous remarquons MM. les adjoints et conseillers municipaux ; Garipuy, sous-préfet de l'arrondissement représentant le Préfet empêché ; Auzelly, juge de paix à Fumel ; Caumont, conseiller général de Tournon ; Prévost, avoué à Villeneuve ; Dumas, juge de paix à Puy-l'Évêque ; Docteur Cassagne, conseiller général du Lot ; Debans, maire de Conzéaygues.

Toutes les écoles, les fonctionnaires, des délégations des diverses sociétés étaient présents.

Les honneurs étaient rendus par les pompiers, en grande tenue, qui marchaient aux côtés du char funèbre.

Après l'office religieux, le cortège s'est rendu au cimetière où le cercueil a été placé dans le caveau de famille. Durant le trajet la musique municipale n'a cessé de jouer des marches funébres.

Deux discours ont été prononcés. M. le commandant Dupuy, premier adjoint, à la première, tant comme ami personnel du défunt qu'au nom de la municipalité, rendu un éloquent hommage à la mémoire du disparu. Il a retracé sa carrière pleine de mérite, se plaisant à rappeler sa bienveillance, son urbanité, son dévouement pour les pauvres et les souffreteux. Il dit combien M. Escande était juste et bon, il termine en donnant à la famille l'assurance que toutes les sympathies dont le défunt jouissait, seraient reportées sur elles.

M. le sous-préfet présente ensuite les excuses et les regrets de M. le préfet qui, retenu par la révision, n'a pu se rendre à Fumel. Il parle des rapports cordiaux qui ont existé entre l'administration et le maire de Fumel ; vante sa bienveillance, sa connaissance approfondie des affaires ; dépeint le caractère tout de bonté et de justice du défunt.

M. le sous-préfet en terminant adresse à la famille l'hommage attristé de ses respectueuses condoléances.

L'assistance s'est ensuite retirée après avoir serré la main à la famille.

L'Avenir du Proletariat
Les membres du comité de Fumel sont informés qu'une réunion générale aura lieu dimanche prochain, 3 mars, à 2 heures précises de l'après-midi, dans la salle du rez-de-chaussée de la Mairie.

Ordre du jour :
 Paiement des cotisations. — Communications diverses. — Orphelinat, secours. — Organisation du banquet et de la conférence avec matinée musicale. Présence indispensable.

Bibliographie
52, rue St-Georges, Paris, IX^e
PUBLICATIONS DE FAMILLE
LA TOILETTE DES ENFANTS
Recueil de Modes enfantines
Un an : France : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1^{er} de chaque mois
12 pages de texte par numéro.
Courrier des modes enfantines illustrées. — Planches colorisées. — Modèles de Robes. — Manteaux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patrons découpés, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes. — Romans, nouvelles, causeries, etc.

Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie

52, rue St-Georges, Paris, IX^e
PUBLICATIONS DE FAMILLE
JOURNAL DES DEMOISELLES
Petit Courrier des Dames et Conseiller des Familles réunis
Revue de la jeune fille et de la femme
Médaille d'Or de la Société Nationale d'Encouragement au bien

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois
Edition violette, purement littéraire.
Un an : Paris, 8 fr., Départements, 9 fr., Union postale, 11 fr.
24 pages de texte par numéro

Éducation. — Morale. — Littérature. — Romans. — Nouvelles. — Poésies. — Conseils. — Chroniques. — Causeries. — Actualité. — Chronique musicale. — Arts. — Connaissances pratiques. — Concours.

Éditions littéraires avec nombreux suppléments de mode et travaux, et le même texte que la précédente :

Édition verte : Un an : Paris, 16 fr. ; Départements, 19 fr. ; Union postale, 22 fr.

Édition chamois : Un an : Paris, 12 fr. ; Départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Comprenant : Albums de travaux et ouvrages. — Modes. — Courrier de la Mode. — Gravures colorisées. — Feuilles de Patron. — Broderie et lingerie. — Patrons découpés et imprimés. — Dessins décoratifs. — Travaux imprimés sur étoffe. — Tapisseries. — Conseils pratiques. — Leçons de Choses. — Musique. — Aquarelles. — Fusions. — Menus, etc. — Concours mensuels et grand concours annuel.

Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois, par mandat à l'ordre des directeurs, 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

Bulletin Financier

Paris, le 1^{er} mars.

La brillante tenue montrée hier par le marché de New-York, a sur notre bourse une influence des plus favorables. Le Rio-Tinto est naturellement le premier à bénéficier de ces bonnes dispositions, il clôture aujourd'hui à 26,80 en avance de 62 fr. sur hier, ce qui fait 135 fr. de hausse en deux jours.

La Rente française, fait preuve de fermeté à 96,10.

Les fonds russes réactionnent : le 5 0/0 nouveau à 88,25 ; le 3 0/0 1891 à 62 ; le 1896 à 60,95 et le Consolidé à 77.

L'Extérieure s'inscrit à 95,85, l'Italien à 103,47 et le Serbe à 84,07.

Parmi les établissements de crédit

Chronique agricole

Le Gui dans l'alimentation des vaches

M. Deschambre, professeur à l'école nationale d'agriculture de Grignon, a présenté dernièrement à la Société centrale de médecine vétérinaire un intéressant travail de MM. Ginés et Ray, répétiteurs à la même école, relatif à des expériences sur la valeur alimentaire du gui pour la vache à lait.

Le gui est, comme on le sait un parasite qui se développe sur le tronc et les branches de certains arbres comme le peuplier, le poirier, le chêne, l'orme, le tilleul, le condrier et autres qui ne contiennent pas un suc lacteux ou caustique.

Les baies du gui sont recherchées par les grives et les merles, qui en paraissent friands. La plante elle-même, tige, branche, feuilles et fruits paraissent appréciés par les vaches, les moutons et les chèvres.

MM. Ginés et Ray ont entrepris des essais afin de déterminer la valeur alimentaire du gui.

Il résulte de leurs expériences que :
1° Le gui paraît exercer une influence favorable sur la richesse butyrique du lait ;

2° On peut en faire consommer au moins 6 kilos par jour sans provoquer du dégoût, ni d'accidents. Quelques vaches plus rustiques — des parthenaises, par exemple — en prendraient peut-être des rations plus considérables ;

3° L'examen clinique de la vache en expérience n'a décelé aucune modification malheureuse — pouls, nombre de respirations, rythme des mouvements de brassage de la panse, régularité de la rumination, aspect et consistance des excréments.

Ces expériences méritent d'être poursuivies par les agriculteurs. Le gui est malheureusement très commun, surtout dans les régions de Normandie, de Bretagne, de Picardie et autres où les plantations fruitières sont assez développées.

Bibliographie

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés
Collections : 3 fr. 50 le volume broché
Toute abonnée au Journal des Demoiselles recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco

PRINCIPAUX AUTEURS :

MM. Aigueperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénalde Fleuriot, Champol.

MANUEL du JOURNAL des DEMOISELLES

9^e édition, considérablement augmentée

METHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapissier. — Tricot. — Crochet. — Fillet. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Enluminure, la Photographie, etc.

ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES

Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

52, rue St-Georges, Paris, IX^e

PUBLICATIONS DE FAMILLE

LA POUPEE MODELE

Revue des petites filles, illustrée de 200 gravures dans le texte.

Paraissant le 15 de chaque mois
Un an, Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

Vingt-quatre pages de texte par numéro
Religion. — Morale. — Éducation. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées. — Étoffes imprimées.

Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Surprises. — Concours. — Musique.

Abonnements à partir du 15 de chaque mois

Chemin de fer d'Orléans

Semaine Sainte, Fêtes de Pâques ET PRINTEMPS 1907

VOYAGES EN ESPAGNE

Billets aller et retour à prix réduits.

En vue de faciliter les voyages que de nombreux touristes font chaque année en Espagne, à l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi et les compagnies espagnoles intéressées, fera délivrer des billets aller et retour à prix très réduits pour Madrid et pour Séville, au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau.

Ces billets seront délivrés du 16 mars au 15 mai et seront indistinctement valables pour le retour jusqu'au 15 Juin inclus, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ, même si le voyage a été commencé après le 15 mai.

Les prix sont les suivants :

1° POUR MADRID, prix 150 fr. en première classe, 105 fr. en 2^e classe, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Hendaye et sur tous les points du parcours espagnol.

Les porteurs de ces billets trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escorial, Avila, Ségovie, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

2° POUR SÉVILLE, prix, 190 fr. en 1^{re} classe, 135 fr. en 2^e classe, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Saint-Sébastien, Burgos, Valladolid, l'Escorial, Madrid, Aranjuez, Castillejo Baëza et Cordoue.

Excursions en Andalousie. — Les porteurs de ces billets trouveront à Cordoue et à Séville des billets d'excursions valables 30 jours pour Xérès, Cadix et Grenade, avec retour à Séville ou Cordoue. Ces billets, comportant des arrêts facultatifs dans toutes les gares, sont émis du 1^{er} avril au 10 mai, aux prix très réduits de 63 pesetas en 1^{re} classe et de 47 pesetas en 2^e classe (la peseta vaut environ 0 fr. 93 c.).

Les voyageurs munis de billets de 1^{re} classe pour Madrid ou Séville auront la faculté de prendre jusqu'à Madrid le train de luxe « Sud-Express », à la condition de payer, en outre des prix ci-dessus, le supplément ordinaire pour le parcours effectué dans ce train.

Billets d'aller et retour individuels et de famille

pour les stations thermales et hivernales

des Pyrénées Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies de Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° — des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° — des billets aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e, 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).
Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris.

Excursions

En Touraine aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Am-

boise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.
2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie séant et à toutes les autres gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU LOT

EXPROPRIATION

pour cause d'utilité publique

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841

AVIS

Par acte passé devant nous, Maire de la commune de Cahors, le six Décembre 1906, le propriétaire désigné ci-après a cédé pour l'établissement du chemin vicinal de petite communication N° 13

SAVOIR :

M. Mouly, Jean, propriétaire à Toulouse :

- 1 a 88 de friche (section A 625)
- 2 a 70 — (— 679)
- 3 a 46 — (— 680 P)
- 0 a 90 de terre (— 680 P)
- 9 a 23 — (— 691 P)
- 9 a 22 — (— 690 P)
- 7 a 68 de friche (— 690 P)

moquant la somme de sept cent cinquante francs (750 fr.) (Dommages compris).

Cahors, le 1^{er} Mars 1907.

Le Maire, Docteur DARQUIER.

ROSIERS

de tout premier choix en variétés d'élite garanties de toutes fautes et de floraison authentique dès la 1^{re} année. Nous offrons franco de tous frais gare ou bureau de poste contre mandat ou remboursement 20 variétés (nains) d'élite extra. 30 fr. 50 variétés (nains) d'élite extra. 40 fr. 100 variétés (nains) d'élite extra. 30 fr. Envoi gratuit et franco du catalogue général contenant beaucoup d'autres articles intéressants les amateurs de fleurs.

GEMEN & BOURG

La maison Gemen et Bourg est la plus importante du monde pour la culture et l'exportation des Rosiers et Omnis à fleurs. Hors concours : Paris, Milan, Pétersbourg, St-Louis, Bruxelles.

Grande Pharmacie

DE LA CROIX-ROUGE
BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉÂTRE
CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix
Fournisseurs : POULENG, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR : Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe. Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORVÈGE
Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés
Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE
BANDAGES - BAS A VARICES
DOUCHES d'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gérant : A. COUSSLANT

M.-A. FALLIÈRES
MARCHAND-TAILLEUR
75, Boulevard Gambetta, CAHORS
COSTUMES SUR MESURE
Travail soigné
Grand choix de draperies françaises et anglaises
POUR COMPLETS
Spécialité de pantalons et gilets fantaisies
Alpagas. — Couteils

FONDÉ EN 1879
L'ARGUS de la PRESSE
le plus ancien bureau de coupures de journaux
14, Rue Drouot, 14
PARIS
Et en dépit par jour, 40.000 journaux en revue du monde entier ;
publie l'ARGUS des REVUES, mensuel
édite l'ARGUS de l'OFFICIEL
contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.
L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.
Adresse télégraphique : ACHAMBOURE-PARIS
Adresse téléphonique : 102-62
Écrire au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (IX^e)

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

UNE DAME offre de faire connaître GRATUITEMENT le moyen INFALLIBLE de GUÉRIR les
Maux d'Estomac, Aigreurs, Constipation, Migraine, Ulcère, Gastrite, Gastralgie, Vomissements, Vertige, Gonflement.
Ecrire à M^{me} PAULY, 55, rue Ste-Colombe, BORDEAUX.

(SERVICE D'HIVER 1906-1907)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos																	
17		5 (1)		121		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		122		1136		700			
DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		EXPRESS		DIRECT		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS	
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} classe		1 ^{re} classe		1 ^{re} classe		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.			
PARIS (Orsay) dép.	2 56 s.	10 17	7 9 s.	3 47	10 56 s.	—	—	—	TOULOUSE d.d.	1 3 a.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 26	7 9	3 56 s.	11 9	—	—	—	MONTAUBAN d.	1 49	3 47	3 18 s.	5 45 s.	8 55 s.	11 37 s.	9 16 m.	5 45 m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
LIMOGES arrivée	1 54	4 26 m.	12 54 m.	2 53	8 58	—	—	—	Causade.....	—	4 1	5 20	8 36	10 6	—	11 33	8 1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
LIMOGES départ	3 19	4 35	1 2	2 59	9 29	—	—	—	Lalbenque.....	—	—	6 9	9 17	—	—	12 13 s.	8 43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE arrivée	6 23	6 23	2 28	4 34	12 23	—	—	—	Cieurac.....	—	—	6 19	9 26	—	—	12 22	8 52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE départ	6 45	7 2	2 41	4 50	1 12	7 15	—	—	Sept-Ponts.....	—	—	6 33	9 38	—	—	12 34	9 4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	—	1 47	7 53	—	—	CAHORS. arr.	2 45	4 38	6 42	9 46 s.	10 43	1 24	12 42	9 12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC dép.	7 40	7 38	—	—	5 25	8 13	—	—	CAHORS. dép.	2 49	4 50	7 6	5 57 m.	10 47	1 28	—	9 29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAZOULES dép.	7 45	7 40	—	—	5 28	8 28	—	—	Espère.....	—	—	7 19	6 11	—	—	—	9 41	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	—	—	8 37	—	—	St-Denis-Catus	—	—	7 33	6 25	—	—	—	9 54	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nozac	8 19	—	—	—	—	8 53	—	—	Thédirac-Peyril	—	—	7 47	6 41	—	—	—	10 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON	8 31	8 8	—	—	5 53	9 17	—	—	Dégagnac.....	—	—	7 56	6 50	—	—	—	10 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair	8 40	—	—	—	—	9 27	—	—	Saint-Clair.....	—	—	8 6	6 59	—	—	—	10 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	8 51	—	—	—	—	9 39	—	—	GOURDON.....	—	—	8 21	7 16	11 27	—	—	10 38	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyril	9 2	—	—	—	—	9 51	—	—	Nozac.....	—	—	8 30	7 25	—	—	—	10 46	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	—	—	10 2	—	—	Lamothe-Fénel	—	—	8 39	7 35	—	—	—	10 55	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espère	9 22	—	—	—	—	10 12	—	—	CAZOULES.....	—	—	8 53	7 50	—	—	—	11 8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS. arrivée	9 32	8 47	4 11	6 29	3 47	10 12	—	—	SOULLAC a.	3 47	5 53	9																	